

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Musicologie

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, Lettres, Langues, Sciences-Humaines

Établissement déposant : Aix-Marseille Université

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Musicologie* d'Aix-Marseille Université (AMU) est structurée en quatre parcours : *Métiers de l'enseignement de la musique*, *Musicologie et sciences humaines*, *Action et production musicales*, *Musique et interprétation*. Ces quatre parcours permettent d'accéder respectivement à l'enseignement secondaire, à la recherche musicologique (et plus globalement aux emplois liés aux SHS - sciences humaines et sociales), à l'ingénierie de projet culturel (à dominante musicale), et enfin aux emplois liés aux métiers en conservatoire et école de musique (musiciens, professeurs, etc.).

Les enseignements sont dispensés sur le site Schuman d'AMU, avec un double site pour le quatrième parcours, puisque réalisé en partenariat avec le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) d'Aix-en-Provence.

Analyse

Objectifs
<p>Le dossier, particulièrement bien construit et renseigné, permet de comprendre parfaitement l'architecture de la formation en rapport avec les débouchés attendus et classiques pour ce type de formation. Aussi, les quatre axes de la formation permettent sans ambiguïté d'accéder respectivement à l'enseignement secondaire, à la recherche musicologique (et plus globalement aux emplois liés aux SHS), à l'ingénierie de projet culturel (à dominante musicale) - via notamment le festival annuel intitulé Architectures contemporaines -, et enfin aux emplois liés aux débouchés des conservatoires (musiciens, professeurs en école de musique, etc.).</p>
Organisation
<p>La structuration en quatre parcours est à la fois classique à ce type de formation en France (pour les parcours 1, 2, 4), et spécifique à la communauté de communes « Métropole Aix-Marseille Provence » (anciennement les deux communautés « Marseille Provence Métropole » et « Pays d'Aix »), pour le parcours 3 <i>Action et productions musicales</i>. Ce dernier, plus original et ouvert à des compétences professionnelles très utiles localement, vise à comprendre théoriquement et en pratique comment s'organise un festival. Il s'appuie sur le festival Architectures contemporaines, en place depuis plusieurs années, et est parfaitement identifié et fiable. Ce parcours est en phase avec le contexte spécifique de cette agglomération de presque deux millions d'habitants (« Métropole Aix-Marseille Provence »), avec ses très nombreux festivals, tous genres confondus.</p> <p>À l'exception du parcours <i>Musique et interprétation</i>, la formation est commune dans les trois premiers semestres, puis scindée dans les trois derniers, avec cependant des tronc communs.</p>

Le parcours *Musique et interprétation*, autonome dans sa structuration, est réalisé en partenariat avec le Centre de formation des enseignants de la musique (CEFEDM) du CCR d'Aix-en-Provence, selon des modalités classiques dans ce genre de formation. Le dossier mentionne la montée en puissance de ce parcours par la mise en place pour 2018 d'un double cursus diplôme national supérieur professionnel du musicien (DNSPM)/licence de musicologie (double certification en trois ans), à la fois crédible et judicieux dans le contexte local.

Cette architecture est à la fois solide et efficace car adaptée à chaque spécificité de parcours. Notons enfin que la plaquette très détaillée donnée en annexe au dossier est remarquablement élaborée.

On peut toutefois regretter l'absence de relation entre cette formation et celle du Centre de formation des musiciens intervenant en milieu scolaire (CFMI).

Positionnement dans l'environnement

Pratiquement, la seule université possiblement concurrente, en termes géographiques, est Lyon. Les universités de Nice et Montpellier étant assez peu accessibles en termes de transport, la licence *Musicologie* d'AMU possède une bonne attractivité. Sur un bassin de population de plus de 1.850.000 habitants, avec deux conservatoires de niveau régional, Aix-en-Provence et Marseille, auxquels s'ajoutent Avignon et Toulon, de nombreux festivals (classiques à Aix-en-Provence, musique actuelle et world music à Marseille), le contexte musical, tant en termes de formation que de diffusion, est exceptionnel. Les festivals sont très nombreux, tout au long de l'année, et non pas seulement l'été. Un tel contexte permet largement aux étudiants de répondre à leurs obligations : ils doivent assister à sept concerts par an dans le cadre de leur cursus.

Sur le plan de la recherche et de la recherche-crédation, l'environnement est tout aussi excellent : cet environnement est constitué du GMEM (Groupe de musique expérimentale de Marseille), du GRIM (Groupe de recherche et d'improvisation musicales), du MIM (Musique informatique de Marseille) pour les centres de « recherche-crédation », de l'équipe d'accueil 3274 LESA (Laboratoire d'études des sciences de l'art) et de l'unité propre de recherche (UPR 7051) du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) le LMA (Laboratoire de mécanique et d'acoustique) de Marseille-Luminy.

Le dossier analyse de manière lucide la relative faiblesse du parcours *Métiers de l'enseignement de la musique*, qui pourrait être repensé. Cela dit, la formation universitaire en musique à AMU a toujours été historiquement focalisée sur la recherche musicologique au détriment des formations à l'enseignement secondaire (cf. les années avec le compositeur et musicologue Boucourechliev).

Equipe pédagogique

L'équipe est constituée comme suit : deux professeurs (PR) (dont un prochainement à la retraite), quatre maîtres de conférences (dont deux habilités à diriger des recherches), deux professeurs agrégés détachés dans le supérieur (PRAG), un professeur associé (PAST), un attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER). Cette équipe est équilibrée tant en termes de statuts que de distribution des charges administratives. Les chargés de cours supplémentaires tiennent aux spécificités techniques de l'enseignement (orchestre, chorale, création musicale, enseignant de l'ESPE (École supérieure du professorat et de l'éducation), professionnels, etc.). Les logiques internes et externes sont donc conformes aux attendus.

À noter la perte prochaine d'un poste de PRAG, perte regrettée, à juste titre, dans le dossier. Il est en effet indispensable de compenser cette perte rapidement, tant un support de PRAG est fondamental dans ce type de formation (nombreux travaux dirigés en technicité). La question du renouvellement pour départ à la retraite (1 PRAG, prochainement 1 PAST et 1 PR) semble cruciale, et devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des instances de tutelle.

Enfin, l'équipe montre un réel souci quant aux évolutions nécessaires à apporter, en termes d'approches pédagogiques (place du numérique, pédagogie inversée, accompagnement au travail personnel) ainsi que des questions des acquisitions de base en première année de licence (L1), notamment des techniques rédactionnelles et d'expression orale.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont satisfaisants : globalement en croissance ces dernières années (les trois années de licence confondues : 189 en 2012-2013, 209 en 2013-2014, 230 en 2014-2015 et 210 en 2015-2016). Ces chiffres sont conformes aux chiffres globaux pour ce genre de formation, tant en volume général, qu'en taux de réussite (entre 34,1 et 44,6 % de réussite de L1 à L2 (deuxième année de licence) ; entre 78,6 et 80,4 % de réussite de L2 à L3 (troisième année de licence) ; entre 88,6 et 91,7 à l'issue de la L3). À noter la remarque concernant le nombre important de boursiers (presque la moitié) qui aurait une incidence (négative) sur le taux de réussite en L1. Le taux d'échec relativement important en L1 est là aussi conforme aux autres mentions « musicologie » en France, en raison de la spécificité musicale : un étudiant n'ayant jamais reçu une formation musicale ne peut que très rarement réussir en première année. L'absence de sélection à l'université est préjudiciable à la réussite en L1 de musicologie.

Signalons que, comme pour le reste du dossier, les données fournies sont riches et très judicieusement analysées. Ces chiffres sont conformes au bassin de recrutement.

Concernant la poursuite d'études, un tiers des étudiants se dirige vers le master *Arts* (parcours *Musique et musicologie*). Pour le master *MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)* - parcours *Métiers de l'enseignement*, le rapport mentionne très justement la fluctuation des effectifs, en formulant des hypothèses, dont certaines sont problématiques (déception par « l'accueil et les conditions d'études » à l'ESPE). Ce point rejoint le souci déjà mentionné de repenser le parcours *Métiers de l'enseignement de la musique* de licence, en tenant compte aussi des évolutions sur le terrain de l'emploi (postes offerts au CAPES (Certificat d'aptitude au professorat des écoles) et à l'agrégation). Plus rarement, certains étudiants s'inscrivent dans des filières de management culturel, et de médiation culturelle en phase avec le parcours 3. Un dernier tiers s'inscrit dans d'autres masters hors AMU, ce qui est également conforme aux spécialités des masters et aux études professionnelles dans le domaine des musiciens-interprètes. À noter que des indicateurs fiables restent à construire.

Place de la recherche

Un seul laboratoire, le LESA regroupe tous les enseignants-chercheurs de l'équipe. La place de la formation à la recherche ne semble pas évidente, voire absente - sauf pour le parcours *Musicologie et sciences humaines*. Le rapport note cependant une nouvelle orientation, surtout depuis 2015, vers la « recherche-crédation », dont les prolongements sont également présents dans le master *Arts*. Cette nouvelle orientation est également en phase avec les évolutions récentes dans la musicologie au niveau international, au Québec, notamment.

La musicologie étant par essence interdisciplinaire, la formation est fortement (et historiquement à AMU) orientée vers les SHS à dominante « inter-sciences » : sociologie, sémiotique, herméneutique, recherche-crédation.

À noter l'inscription prochaine (et probable) des chercheurs, et donc de la formation, dans le très prometteur projet de création d'une unité mixte de recherche (UMR) Arts-sciences.

Place de la professionnalisation

L'organisation-même de la formation en quatre parcours est de type professionnalisante. Si les items correspondant aux capacités et compétences pourraient être plus développés (car manifestement ce point n'est pas exhaustif), les débouchés mentionnés, non pas à l'issue de la licence, mais moyennant une poursuite d'études, sont bien renseignés. Chaque parcours a un dispositif propre qui permet de comprendre les débouchés possibles. On notera qu'à la fin du tronc commun (semestre 3), une unité d'enseignement Projet professionnel personnel et préfiguration de parcours (UE5P) permet aux étudiants de préparer leur choix du parcours à venir. Puis, chaque parcours, ayant une orientation professionnelle spécifique, est adapté aux poursuites d'études correspondantes.

La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est bien documentée, même si l'item « éléments de compétence acquis » pourrait être hiérarchisé et mieux organisé. En revanche, il est abusif d'indiquer dans le dossier qu'une licence de musicologie ouvre au métier d'ingénieur du son.

Place des projets et des stages

Les projets musicaux sont au cœur de la formation. C'est à travers le festival Architectures contemporaines que s'organisent transversalement les projets artistiques. Selon les parcours, l'étudiant sera compositeur, arrangeur, musicien, organisateur de concert, etc. À cela s'ajoutent d'autres projets musicaux. La durée des stages n'est pas mentionnée.

Place de l'international

Les partenariats internationaux semblent actifs, surtout avec le Canada (et plus spécifiquement le Québec), selon trois modalités : Erasmus (trois étudiants), accords bilatéraux (trois étudiants) et CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) (trois à cinq étudiants). Les chiffres, modestes, mais non marginaux, indiquent, selon les années, les propositions suivantes : 7/189, 5/209, 6/210. En revanche, le dossier ne mentionne aucune donnée sur la mobilité des enseignants-chercheurs, ni sur la place des langues dans l'enseignement.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement est classiquement celui des licences en musicologie, avec le problème de la non-sélection (imposée par les tutelles) quant aux compétences minimales en pratique musicale (d'où l'échec important en L1, de l'ordre de 50 %). La formation pourrait s'emparer des possibilités offertes par l'application APB (Admission post-bac) : vérification de prérequis, demande de dossier de motivation, etc.</p> <p>On relève une forte proportion d'étudiants boursiers (50 % en moyenne) et une plus forte proportion d'étudiants (2/3) que d'étudiantes. Les étudiants sont titulaires de baccalauréats assez diversifiés. Concernant les passerelles, l'ouverture aux musiciens interprètes, en troisième cycle et en cycle de perfectionnement de conservatoire ou aux étudiants du CEFEDM, permet de préserver un effectif très satisfaisant.</p> <p>Quant aux dispositifs d'aide à la réussite, la mention propose des enseignements de méthodologie en lien avec le service commun de documentation d'AMU. Des enseignements techniques de remise à niveau sont aussi organisés (ce qui est usuel dans ce type de formation), ainsi que des cours de méthodes réactionnelles et de dissertation.</p> <p>Le rapport relève et tente d'analyser les raisons de l'échec en L1, notamment en mettant en cause les « options fléchées », dispositif transversal à l'université. Cette analyse détaillée rappelle que, si l'idée est louable, la spécificité des études en musique et musicologie permet difficilement d'appliquer à la lettre des dispositifs transversaux. Le rapport mentionne les contacts pris avec la filière lettres, pour proposer des réponses plus adaptées aux étudiants de musique. Là encore, l'équipe semble très soucieuse de régler les problèmes rencontrés.</p> <p>Les chiffres donnés en annexe montrent une bonne assiduité et des bons taux de réussite en L2 et L3, conformes à ce type de formation, la réorientation étant quasi marginale.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>L'emploi du temps est optimisé pour s'adapter aux projets et cours du conservatoire, école de musique ou CEFEDM, comme c'est l'usage dans ces formations.</p> <p>La VAE (validation d'acquis par l'expérience) est en place, mais aucun chiffre n'est fourni.</p> <p>La place du numérique est bonne : recherche documentaire, C2i (certificat informatique et internet), et MAO (musique assistée par ordinateur) pour le parcours <i>Métiers de l'enseignement de la musique</i>, ENT (espace numérique de travail), sans beaucoup de détail sur son usage par les enseignants.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les modalités d'évaluation sont adaptées aux enseignements dispensés, dans un cadre défini localement. Cette évaluation est semestrielle, par contrôle continu ou terminal, avec deux sessions par semestre, capitalisation et compensation (intra-semestres, et année).</p> <p>L'équipe se montre consciente des problèmes de l'évaluation des épreuves pratiques collectives, ainsi que des disparités des pratiques de notation dans l'évaluation, d'un enseignant à l'autre (tableau à l'appui). Une harmonisation est à l'étude. De la même façon, le rapport mentionne judicieusement qu'il manque parfois de description des « compétences évaluées ».</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Ce volet est le moins documenté du dossier : rien n'est mentionné sur le portefeuille de compétences, ni sur le livret de l'étudiant. Le dossier pointe l'absence de supplément au diplôme, alors que quatre documents pdf (correspondant aux quatre parcours) sont disponibles, et ceux-ci explicitent parfaitement les modules d'enseignement.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi est effectué par l'intermédiaire de l'OVE (observatoire de la vie étudiante) de l'université. Le devenir des diplômés est non précisé.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>L'équipe pédagogique se réunit trois fois par an (sans compte-rendu).</p> <p>Une enquête de satisfaction de l'OVE sur l'année 2013-2014 a été organisée, mais le taux de réponses (30 %) est faible (entre un quart et un tiers), ce qui ne permet pas de tirer des conclusions fiables.</p>

Cependant, la lecture du document permet de relever :

- une assez bonne conformité entre le programme annoncé et le contenu,
- une cohérence entre les enseignements,
- l'équilibre entre les enseignements magistraux et les enseignements de groupe (format « ateliers »),
- une progression linéaire pour l'assimilation des connaissances,
- l'usage très modéré de l'ENT (50 % 1 à 2 fois par semaine, 30 % aucune connexion),

La tribune libre fait apparaître :

- l'absence relative d'équipements, tant musicaux, que d'outils pédagogiques dans les salles de cours (vidéoprojecteurs, lecteurs CD, etc.),
- la relative absence de salles pour permettre aux étudiants de travailler les instruments.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Très bon pilotage de la formation. Le dossier est remarquablement construit, documenté. Les données sont analysées avec finesse et rigueur, avec des éléments d'autocritique de qualité. L'équipe semble très consciente des enjeux, et soucieuse de produire des améliorations.
- Le bon taux de réussite en L2, L3, ainsi que le bon taux (estimé) de poursuite d'études de master.
- La place des projets musicaux, avec notamment le festival Architectures contemporaines.

Points faibles :

- La mobilité enseignante à l'international, et la place des langues dans la formation (absente du dossier).
- Le manque de lisibilité sur l'insertion professionnelle, sur les outils de pilotage (absence d'indicateur sur l'acquisition des savoirs, absence de conseil de perfectionnement).

Avis global et recommandations :

Cette formation est très solide dans son architecture, son organisation et ses finalités tant pédagogiques que professionnelles, ce qui se traduit par une bonne attractivité et des résultats évidents. Quant aux recrutements en L1, la formation pourrait s'emparer des possibilités offertes par l'application APB, comme la vérification de prérequis, demande de dossier de motivation, etc., de manière à limiter l'échec à l'issue de la L1.

Sans perdre l'équilibre des quatre parcours (et les spécificités historiques du département), il serait judicieux de relancer le parcours visant la poursuite d'étude en master *MEEF*. Dans le même ordre d'idée, on pourrait imaginer des relations avec le CFMI, comme c'est le cas dans la plupart des formations similaires. D'une manière générale, la relation avec d'autres partenaires institutionnels ou associatifs pourraient être amplifiée. Enfin, la place de la recherche pourrait aussi être renforcée, notamment en s'appuyant sur le nouvel axe « recherche-crédation ».

Même si l'informatique musicale n'est pas une spécificité de cette formation à AMU, la place du numérique, dans le champ pédagogique, pourrait aussi être améliorée.

Dans l'attente de la redistribution future des formations sur les sites d'Aix-en-Provence ou de Marseille, l'université devrait aussi s'assurer que les conditions de travail restent acceptables pour les étudiants en musicologie comme les enseignants et enseignants-chercheurs. En termes d'équipements pour la musique comme pour la pédagogie, il conviendrait d'actualiser les équipements pédagogiques (vidéoprojecteur, lecteur CD), et de veiller à l'accueil des étudiants cherchant à travailler leur instrument, etc.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.


Yvon Berland



Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Licence

**N° du rapport HCERES :
418386**

**Intitulé de la formation :
Musicologie**

Avril 2017

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Analyse	
Organisation	« on peut toutefois regretter l'absence de relations entre cette formation et celle du centre de formation des musiciens intervenant en milieu scolaire » : des relations avec le CFMI existaient de 2005 à 2008 ; cet institut a depuis réorienté sa stratégie.
Conseil de perfectionnement et procédures d'auto-évaluation	Entre 2012 et 2016, chaque réunion de l'équipe pédagogique (augmentée de représentants étudiants) a donné lieu à la rédaction d'un compte rendu. Ces compte rendus ont été adressés à la direction du département Arts, du pôle Lettres et arts ainsi qu'à la direction de l'UFR ALLSH.

Conclusion de l'évaluation	
Points faibles	« Manque de lisibilité sur l'insertion professionnelle » : nous nous permettons d'attirer l'attention sur les éléments cités dans le paragraphe « place de la professionnalisation » du rapport.
Avis global et recommandations	<p>Concernant le dernier paragraphe de l'avis : Ces dernières années, les conditions d'accueil et de travail des étudiants ont été fortement impactées par les travaux de l'opération Campus. A terme (2020) la filière Musique et Sciences de la musique devrait bénéficier de locaux adaptés à toutes les situations d'enseignements qu'elle prévoit. Sans attendre cet horizon, des solutions transitoires sont mises en place. Ainsi, depuis l'automne 2016, les étudiants sont accueillis dans des salles pourvues d'un équipement audiovisuel ; un plan pluriannuel d'acquisition de matériel (débuté en 2015) a permis d'équiper une salle dédiée aux pratiques musicales. Le Fonds d'intervention pédagogique (FIP) d'Aix-Marseille Université a financé l'acquisition, à la fin de l'année 2016, de matériels dédiés à la pratique de l'enregistrement musical. L'accès à la salle de Musique assistée par Ordinateur de l'ESPE (site d'Aix) permet de dispenser les enseignements de MAO dans de bonnes conditions, en attendant la mise en place pour la rentrée 2018 d'une salle spécialisée sur le campus Aix-Facultés et d'un espace en accès contrôlé pour les étudiants.</p> <p>Il reste en revanche à aménager, pour les 2 années à venir, des salles permettant aux étudiants de travailler leur instrument. Nous sommes en recherche de solutions provisoires, dans le cadre du chantier de rénovation.</p>